

N° 25 (Communes) : audit de gestion, relatif au système de contrôle interne dans les communes de Carouge, Lancy, Meyrin, Onex, Thônex et Vernier rapport publié le 4 mars 2010

La Cour a émis 21 recommandations. Elles ont toutes été acceptées spontanément par les communes auditées.

Actuellement 14 recommandations ont été mises en place et 7 sont en cours de réalisation.

Relativement aux **14 recommandations mises en place**, il convient de relever les deux améliorations suivantes :

- Relativement à la commune de Lancy : la mise en place d'un tableau de bord documentant et justifiant les décisions d'emprunt ;
- Relativement à la commune de Meyrin : la mise en place d'une gestion active en matière de contentieux ainsi que la réalisation d'une analyse sur l'opportunité de déléguer des actes de défaut de biens.

Parmi les **7 recommandations en cours**, il est à relever l'important travail réalisé par les communes dans le cadre du projet de mise en place d'un SCI standardisé. A ce propos, il convient de noter qu'en 2010, la Cour indiquait que dans le cadre de l'association des communes genevoises, des secrétaires généraux des communes et un représentant du SIACG se sont réunis afin de créer un comité de pilotage de mise en place d'un SCI standardisé. Les deux premières réunions ont eu lieu les 16 avril et 7 mai 2010.

En mai 2011, le comité de pilotage a validé les documents du « guide de contrôle interne », comprenant 8 processus, élaboré pour l'ensemble des communes genevoises. Ce guide, sous sa forme papier, devrait être remis à l'ensemble des communes lors d'une réunion courant octobre. Un site intranet sera également mis en ligne dans le courant de l'automne 2011 afin d'en faciliter l'appropriation par les communes

La Cour effectuera un suivi plus détaillé de la mise en œuvre du guide lors du suivi 2012 des recommandations.

| Réf. | Recommandation / Action | Mise en place (selon indications de l'audit) | | | Suivi par la Cour |
|------|--|---|---|------------|--|
| | | Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2 = Modéré 1 = Mineur | Responsable | Délai au | |
| | No 25 : Contrôle interne (Carouge) | | | | Commentaire |
| 4.2 | Cartes de crédit : Mise en place de règles claires concernant l'engagement des dépenses par carte de crédit. En outre, il conviendra d'exiger systématiquement les documents justificatifs ainsi que la double signature pour la validation des relevés. | 1 | CA – SG – Chef du service financier | Réalisé. | Fait. Le service financier a mis à jour sa procédure relative à l'« approbation des frais payés par carte de crédit » le 16 août 2010. Cette dernière comporte l'ensemble des éléments requis pour le contrôle de ce type de dépense. |
| 4.4 | Droit d'accès OPALE : Prendre contact avec le SIACG afin de supprimer l'option permettant aux utilisateurs bénéficiant d'un profil « super utilisateur » de se substituer à un autre utilisateur. | 1 | SIAG – SG – Chefs des services Informatique & Logistique et financier | 13.08.2010 | Fait. Cette fonction a été supprimée par le SIACG. |

| Réf. | Recommandation / Action | Mise en place (selon indications de l'audit) | | | Suivi par la Cour | |
|------|--|---|---|---|-------------------|---|
| | | Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2 = Modéré 1 = Mineur | Responsable | Délai au | Fait le | Commentaire |
| 4.4 | <p>No 25 : Contrôle interne (Carouge)</p> <p>Mise en place d'un SCI : Mettre en œuvre un projet formalisé et spécifique de mise en place d'un système de contrôle interne portant au minimum sur les domaines examinés lors de cet audit et basé sur le modèle COSO.</p> | 3 | CA – SG – Association des Secrétaires généraux & ACG, Chef du service financier | 31.05.2011 (Initial : Définition fin 2010 Mise en place dès que possible) | En cours | <p>En 2010, la Cour indiquait que dans le cadre de l'association des communes genevoises, des secrétaires généraux des communes et un représentant du SIACG se sont réunis afin de créer un comité de pilotage de mise en place d'un SCI standardisé. Les deux premières réunions ont eu lieu les 16 avril et 7 mai 2010.</p> <p>En mai 2011, le comité de pilotage formé de l'Association des Communes Genevoises (ACG) et de l'Association Genevoise des Secrétaires Communaux (AGSC) a validé les documents du « guide de contrôle interne », comprenant 8 processus, élaboré pour l'ensemble des communes genevoises. Ce guide, sous sa forme papier, devrait être remis à l'ensemble des communes lors d'une réunion courant octobre. Un site intranet sera également mis en ligne dans le courant de l'automne 2011 afin d'en faciliter l'appropriation par les communes</p> <p>La Cour effectuera un suivi plus détaillé de la mise en œuvre du guide en 2012.</p> |

| Réf. | Recommandation / Action | Mise en place (selon indications de l'audit) | | | | Suivi par la Cour |
|------|--|---|--|---------------------------------|---------|--|
| | | Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2 = Modéré 1 = Mineur | Responsable | Délai au | Fait le | |
| | No 25 : Contrôle interne (Lancy) | | | | | Commentaire |
| 4.2 | <u>Décisions d'emprunt :</u> Mise en place d'un tableau de bord permettant de documenter et justifier les décisions d'emprunt. | 2 | Cheffe du Service financier et de l'informatique | Fin 2010 | Fait | Fait. Le tableau de bord permettant de documenter et de justifier les décisions n'a pas encore été implémenté. |
| 4.4 | <u>Taxe professionnelle :</u> Afin de respecter la législation en la matière, assermenter les collaborateurs chargés de la taxe professionnelle communale. | 1 | | | Fait | Fait. L'assermentation des collaborateurs chargés de la taxe professionnelle communale, a été effectuée par le Conseil administratif le 24 novembre 2009. |
| 4.4 | <u>Droit d'accès OPALE :</u> Prendre contact avec le SIACG afin de supprimer l'option permettant aux utilisateurs bénéficiant d'un profil « super utilisateur » de se substituer à un autre utilisateur. | 1 | Secrétaire générale | (Initial : De suite) 05.2010 | Fait | Fait. Cette fonction a été supprimée par le SIACG. |

| Réf. | Recommandation / Action | Mise en place (selon indications de l'audit) | | | Suivi par la Cour | |
|------|--|---|---|--|-------------------|---|
| | | Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2 = Modéré 1 = Mineur | Responsable | Délai au | | Fait le |
| 4.4 | <p>No 25 : Contrôle interne (Lancy)</p> <p>Mise en place d'un SCI : Mettre en œuvre un projet formalisé et spécifique de mise en place d'un système de contrôle interne portant au minimum sur les domaines examinés lors de cet audit et basé sur le modèle COSO.</p> | 3 | CA – SG – Association des Secrétaires généraux & ACG, Chef du service financier | 31.05.2011 (Initial : Définition fin 2010 Mise en place dès que possible) | En cours | <p>En 2010, la Cour indiquait que dans le cadre de l'association des communes genevoises, des secrétaires généraux des communes et un représentant du SIACG se sont réunis afin de créer un comité de pilotage de mise en place d'un SCI standardisé. Les deux premières réunions ont eu lieu les 16 avril et 7 mai 2010.</p> <p>En mai 2011, le comité de pilotage formé de l'Association des Communes Genevoises (ACG) et de l'Association Genevoise des Secrétaires Communaux (AGSC) a validé les documents du « guide de contrôle interne », comprenant 8 processus, élaboré pour l'ensemble des communes genevoises. Ce guide, sous sa forme papier, devrait être remis à l'ensemble des communes lors d'une réunion courant octobre. Un site intranet sera également mis en ligne dans le courant de l'automne 2011 afin d'en faciliter l'appropriation par les communes</p> <p>La Cour effectuera un suivi plus détaillé de la mise en œuvre du guide en 2012.</p> |

| Réf. | Recommandation / Action | Mise en place (selon indications de l'audit) | | | Suivi par la Cour | |
|------|---|---|---|---|--------------------|---|
| | | Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2 = Modéré 1 = Mineur | Responsable | Délai au | | Fait le |
| | No 25 : Contrôle interne (Meyrin) | | | | Commentaire | |
| 4.2 | <p>Gestion du contentieux : Mise en place d'une gestion active en matière de contentieux, notamment par et après analyse du rapport coût-bénéfice :</p> <ol style="list-style-type: none"> le suivi des actes de défaut de biens à intervalle régulier et l'éventuelle relance de la procédure pour les poursuites correspondantes; l'éventuelle sous-traitance de la gestion des actes de défaut de biens à une société spécialisée dans le recouvrement de créance, ou la négociation de la vente des actes de défaut de biens à des organismes spécialisés. | 2 | Responsable du service des finances | 31.03.2010 | Fait Fait | <p>Fait. La procédure des rappels « factures débiteurs » a été développée le 20 juillet 2010.</p> <p>Fait Selon les informations fournies par la commune, le Conseil administratif a décidé le 28 juin 2011, sur la base d'une analyse coût-bénéfice de ne pas partir sur l'option de la sous-traitance de la gestion des actes de défaut de biens.</p> |
| 4.2 | <p>Subventions : Demander aux associations, pour les subventions d'une certaine importance, une meilleure qualité dans leurs états financiers en leur fournissant un canevas des informations attendues et dans certains cas importants de s'assurer de la révision systématique des comptes par une fiduciaire</p> | 2 | (Initial : Responsable du service des finances) Secrétaire général (groupe de projet contrat de partenariat) | 31.12.2011 (Initial 30.06.2010) (Initial 31.12.2010) 09.2011 | En cours | <p>En cours Selon les informations fournies par la commune, le projet de valorisation des associations n'est pas encore finalisé. Un sous-groupe de travail a été constitué entre l'administration et le Cartel (association faitière d'une majorité des associations de la Commune) afin d'élaborer un modèle de statut ainsi qu'un modèle de représentation comptable (budget et comptes). Un nouveau délai a été fixé au 31.12.2011.</p> |

| Réf. | Recommandation / Action | Mise en place (selon indications de l'audité) | | | | Suivi par la Cour | |
|------|---|---|---|--|----------|---|--|
| | | Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2 = Modéré 1 = Mineur | Responsable | Délai au | Fait le | Commentaire | |
| 4.4 | No 25 : Contrôle interne (Meyrin) <u>Droit d'accès OPALE</u> : Prendre contact avec le SIACG afin de supprimer l'option permettant aux utilisateurs bénéficiant d'un profil « super utilisateur » de se substituer à un autre utilisateur. | 1 | Secrétaire général - SIACG | Au plus vite – voir SIACG (correction) | Fait | Fait. Cette fonction a été supprimée par le SIACG. | |
| 4.4 | <u>Mise en place d'un SCI</u> : Mettre en œuvre un projet formalisé et spécifique de mise en place d'un système de contrôle interne portant au minimum sur les domaines examinés lors de cet audit et basé sur le modèle COSO. | 3 | CA – SG – Association des Secrétaires généraux & ACG, Chef du service financier | 31.05.2011 (Initial : Définition fin 2010 Mise en place dès que possible) | En cours | En cours. En 2010, la Cour indiquait que dans le cadre de l'association des communes genevoises, des secrétaires généraux des communes et un représentant du SIACG se sont réunis afin de créer un comité de pilotage de mise en place d'un SCI standardisé. Les deux premières réunions ont eu lieu les 16 avril et 7 mai 2010. En mai 2011, le comité de pilotage formé de l'Association des Communes Genevoises (ACG) et de l'Association Genevoise des Secrétaires Communaux (AGSC) a validé les documents du « guide de contrôle interne », comprenant 8 processus, élaboré pour l'ensemble des communes genevoises. Ce guide, sous sa forme papier, devrait être remis à l'ensemble des communes lors d'une réunion courant octobre. Un site intranet sera également mis en ligne dans le courant de l'automne 2011 afin d'en faciliter l'appropriation par les communes. La Cour effectuera un suivi plus détaillé de la mise en œuvre du guide en 2012. | |



| Réf. | Recommandation / Action | Mise en place (selon indications de l'audit) | | | Suivi par la Cour |
|------|--|---|-------------------------------------|------------------|--|
| | | Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2 = Modéré 1 = Mineur | Responsable | Délai au Fait le | |
| 4.4 | No 25 : Contrôle interne (Onex) <u>Taxe professionnelle :</u> Afin de respecter la législation en la matière, assermenter les collaborateurs chargés de la taxe professionnelle communale. | 2 | Conseil administratif 28.02.2010 | 16.03.2010 | Fait. L'assermentation du personnel du service financier (comptabilité, taxe professionnelle et informatique) a été effectuée par le Conseil administratif le 16 mars 2010. |
| 4.4 | <u>Droit d'accès OPALE :</u> Prendre contact avec le SIACG afin de supprimer l'option permettant aux utilisateurs bénéficiant d'un profil « super utilisateur » de se substituer à un autre utilisateur. | 1 | Secrétaire général 28.02.2010 | 05.2010 | Fait. Cette fonction a été supprimée par le SIACG. |

| Réf. | Recommandation / Action | Mise en place (selon indications de l'audit) | | | Suivi par la Cour | |
|------|---|---|---|---|-------------------|---|
| | | Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2 = Modéré 1 = Mineur | Responsable | Délai au | Fait le | Commentaire |
| 4.4 | <p>No 25 : Contrôle interne (Onex)</p> <p>Mise en place d'un SCI : Mettre en œuvre un projet formalisé et spécifique de mise en place d'un système de contrôle interne portant au minimum sur les domaines examinés lors de cet audit et basé sur le modèle COSO.</p> | 3 | CA – SG – Association des Secrétaires généraux & ACG, Chef du service financier | 31.05.2011 (Initial : Définition fin 2010 Mise en place dès que possible) | En cours | <p>En 2010, la Cour indiquait que dans le cadre de l'association des communes genevoises, des secrétaires généraux des communes et un représentant du SIACG se sont réunis afin de créer un comité de pilotage de mise en place d'un SCI standardisé. Les deux premières réunions ont eu lieu les 16 avril et 7 mai 2010.</p> <p>En mai 2011, le comité de pilotage formé de l'Association des Communes Genevoises (ACG) et de l'Association Genevoise des Secrétaires Communaux (AGSC) a validé les documents du « guide de contrôle interne », comprenant 8 processus, élaboré pour l'ensemble des communes genevoises. Ce guide, sous sa forme papier, devrait être remis à l'ensemble des communes lors d'une réunion courant octobre. Un site intranet sera également mis en ligne dans le courant de l'automne 2011 afin d'en faciliter l'appropriation par les communes</p> <p>La Cour effectuera un suivi plus détaillé de la mise en œuvre du guide en 2012.</p> |

| Réf. | Recommandation / Action | Mise en place (selon indications de l'audit) | | | Suivi par la Cour |
|------|---|---|---|----------------------------|--|
| | | Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2 = Modéré 1 = Mineur | Responsable | Délai au | |
| | No 25 : Contrôle interne (Thônex) | | | | Commentaire |
| 4.2 | <u>Taxe professionnelle :</u> Evaluer l'opportunité d'internaliser les tâches actuellement confiées au prestataire externe. Si la nécessité de mandater un tiers est confirmée, il conviendra alors d'établir un contrat de mandat formalisé. Par ailleurs, afin de justifier le bien-fondé du travail et des heures facturées par le prestataire externe et d'éviter toute ambiguïté, il s'agira de mettre en place un contrôle formalisé des heures effectuées. | 1 | Conseil administratif Secrétaire général Secrétaire général adjoint administratif | Fin 02.2010 | Fait. Un cahier des charges avec le mandataire en matière d'application de la taxe professionnelle a été conclu le 21 mai 2010. Dans le cadre du contrat, il a été demandé d'obtenir un décompte trimestriel des heures réalisées par la mandataire. |
| 4.4 | <u>Taxe professionnelle :</u> Afin de respecter la législation en la matière, assementer les collaborateurs chargés de la taxe professionnelle communale. | 1 | Conseil administratif Secrétaire général | Courant février | Fait. L'assementation du personnel en relation avec la taxe professionnelle a été effectuée par le Conseil administratif le 28 mai 2010. |
| 4.4 | <u>Droit d'accès OPAL :</u> Prendre contact avec le SIACG afin de supprimer l'option permettant aux utilisateurs bénéficiant d'un profil « super utilisateur » de se substituer à un autre utilisateur. | 1 | SIACG Secrétaire général adjoint administratif | A déterminer avec le SIACG | Fait. Cette fonction a été supprimée par le SIACG. |

| Réf. | Recommandation / Action | Mise en place (selon indications de l'audit) | | | Suivi par la Cour | |
|------|---|---|---|--|-------------------|---|
| | | Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2 = Modéré 1 = Mineur | Responsable | Délai au | | Fait le |
| 4.4 | <p>No 25 : Contrôle interne (Thônex)</p> <p>Mise en place d'un SCI : Mettre en œuvre un projet formalisé et spécifique de mise en place d'un système de contrôle interne portant au minimum sur les domaines examinés lors de cet audit et basé sur le modèle COSO.</p> | 3 | CA – SG – Association des Secrétaires généraux & ACG, Chef du service financier | 31.05.2011 (Initial : Définition fin 2010 Mise en place dès que possible) | En cours | <p>En 2010, la Cour indiquait que dans le cadre de l'association des communes genevoises, des secrétaires généraux des communes et un représentant du SIACG se sont réunis afin de créer un comité de pilotage de mise en place d'un SCI standardisé. Les deux premières réunions ont eu lieu les 16 avril et 7 mai 2010.</p> <p>En mai 2011, le comité de pilotage formé de l'Association des Communes Genevoises (ACG) et de l'Association Genevoise des Secrétaires Communaux (AGSC) a validé les documents du « guide de contrôle interne », comprenant 8 processus, élaboré pour l'ensemble des communes genevoises. Ce guide, sous sa forme papier, devrait être remis à l'ensemble des communes lors d'une réunion courant octobre. Un site intranet sera également mis en ligne dans le courant de l'automne 2011 afin d'en faciliter l'appropriation par les communes</p> <p>La Cour effectuera un suivi plus détaillé de la mise en œuvre du guide en 2012.</p> |

| Réf. | Recommandation / Action | Mise en place (selon indications de l'audit) | | | Suivi par la Cour |
|------|--|---|--------------------|--|--|
| | | Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2 = Modéré 1 = Mineur | Responsable | Délai au Fait le | |
| | No 25 : Contrôle interne (Vernier) | | | | Commentaire |
| 4.4 | <u>Taxe professionnelle :</u> Afin de respecter la législation en la matière, assementer les collaborateurs chargés de la taxe professionnelle communale. | 1 | Secrétaire général | 31.01.2010 Fait | Fait. L'assermentation du personnel en relation avec la taxe professionnelle a été effectuée par le Conseil administratif le 19 janvier 2010. |
| 4.4 | <u>Droit d'accès OPALE :</u> Prendre contact avec le SIACG afin de supprimer l'option permettant aux utilisateurs bénéficiant d'un profil « super utilisateur » de se substituer à un autre utilisateur. | 1 | Secrétaire général | (Initial 31.01.2010) En cours selon message du SIACG, achèvement prévu fin août 2010 Fait | Fait. Cette fonction a été supprimée par le SIACG. |

| Réf. | Recommandation / Action | Mise en place (selon indications de l'audit) | | | Suivi par la Cour | |
|------|--|---|---|--|-------------------|---|
| | | Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2 = Modéré 1 = Mineur | Responsable | Délai au | | Fait le |
| 4.4 | <p>No 25 : Contrôle interne (Vernier)</p> <p>Mise en place d'un SCI : Mettre en œuvre un projet formalisé et spécifique de mise en place d'un système de contrôle interne portant au minimum sur les domaines examinés lors de cet audit et basé sur le modèle COSO.</p> | 3 | CA – SG – Association des Secrétaires généraux & ACG, Chef du service financier | 31.05.2011 (Initial : Définition fin 2010 Mise en place dès que possible) | En cours | <p>En 2010, la Cour indiquait que dans le cadre de l'association des communes genevoises, des secrétaires généraux des communes et un représentant du SIACG se sont réunis afin de créer un comité de pilotage de mise en place d'un SCI standardisé. Les deux premières réunions ont eu lieu les 16 avril et 7 mai 2010.</p> <p>En mai 2011, le comité de pilotage formé de l'Association des Communes Genevoises (ACG) et de l'Association Genevoise des Secrétaires Communaux (AGSC) a validé les documents du « guide de contrôle interne », comprenant 8 processus, élaboré pour l'ensemble des communes genevoises. Ce guide, sous sa forme papier, devrait être remis à l'ensemble des communes lors d'une réunion courant octobre. Un site intranet sera également mis en ligne dans le courant de l'automne 2011 afin d'en faciliter l'appropriation par les communes</p> <p>La Cour effectuera un suivi plus détaillé de la mise en œuvre du guide en 2012.</p> |